

Nouvelle grille un progrès historique pour les IESSA

A l'issue de longues négociations dans le cadre du protocole 2016 et de l'accord PPCR la nouvelle grille statutaire IESSA va être mise en oeuvre le 1er Janvier 2019.

Des négociations et un travail intense

Jamais un protocole n'avait été aussi complet et complexe.

En moins d'un an et demi, nous avons complètement réformé notre régime indemnitaire et réorganisé la quasi-totalité des services opérationnels y compris d'Outre-Mer.

En même temps, nous étions également mobilisés sur un chantier majeur: **la création d'une nouvelle grille.**

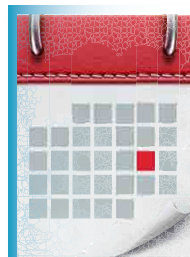
Le protocole 2016 a lié l'accord PPCR (voir encadré) et la fu-

sion des grades IESSA Principal et IESSA Divisionnaire obtenue lors des négociations. L'objectif était d'améliorer notre déroulement de carrière en l'alignant sur les nouvelles grilles CAT A. Depuis le début, les négociations intenses que nous avons menées sur la grille ont été basées sur trois principes :

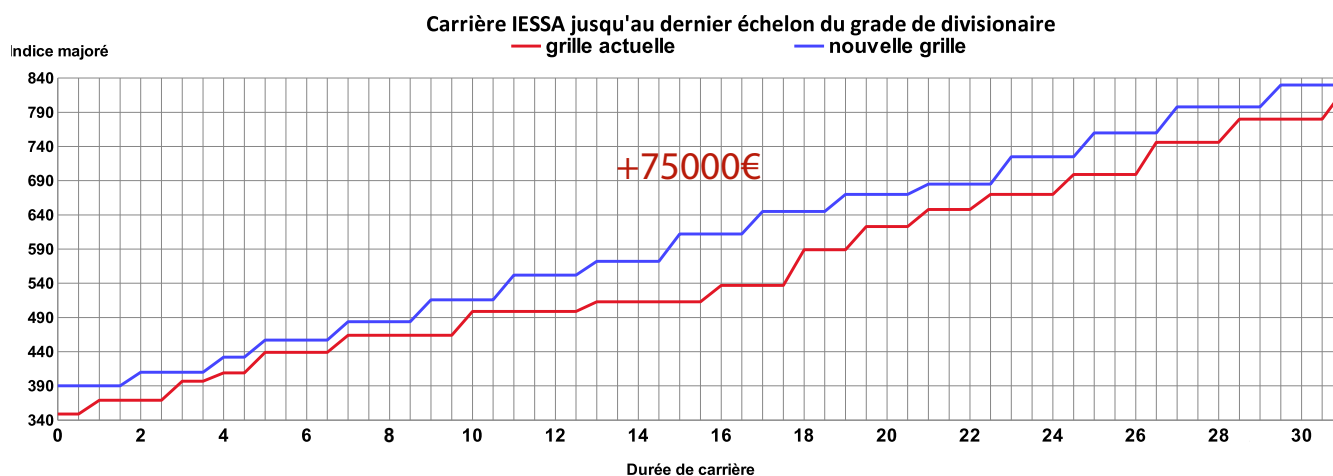
- ▶ Améliorer significativement le déroulement de carrière y compris pour les profils atypiques.
- ▶ Sécuriser le parcours de carrière .
- ▶ Garantir un reclassement qui bénéficie à tous.

Ce protocole 2016 a donc revalorisé le début de carrière (taux de PEQ dès la QT et 41 pts d'indices en plus), le milieu de carrière par la fusion des grades et la fin carrière par la création de postes HEAble en grand nombre dans tous les services et en apportant 40 CUTAC supplémentaires.

Ce protocole est donc véritablement équitable et intergénérationnel



Le projet de la modification du décret 91-56 portant statut du corps des IESSA a été présenté en comité de suivi protocolaire. Il va partir au guichet unique pour validation de la fonction publique, puis au Conseil d'État. Il sera ensuite validé en CT/DGAC et/ou CT Ministériel pour une publication au Journal Officiel avant la fin de l'année.



En bleu, la nouvelle grille statutaire qui marque une nette amélioration en milieu de carrière : Enfin une grille de catégorie A !

Les avancées de notre nouvelle grille en détails :

- ▶ Revalorisation du début de carrière (192€/mois)
- ▶ **Réduction de la carrière de 1 an ½** (hors accélération via emplois fonctionnels)
- ▶ **Gain de 75000€** sur la globalité d'une carrière
- ▶ Passage Divisionnaire sécurisé : le taux Pro/pro qui limite le nombre d'agents pouvant passer au grade supérieur ne pourra plus être remis en cause comme la FP a pu le faire avec d'autres corps (ex : TSEEAC).
- ▶ Fin de l'injustice pour les carrières atypiques : la condition des « QTS+15 » devient caduque et ne pénalisera plus les IESSA entrés tardivement dans le corps (concours interne, examen pro etc...).
- ▶ **Accélération du milieu de carrière** : la longue « traversée du désert » de 8 ans des échelons P5 à P7 (voir P9 pour certains) est terminée.
- ▶ Accélération de l'accès aux emplois fonctionnels et au GRAF : les IESSA/P, N et les prochaines générations pourront accéder aux Emplois fonctionnels et au GRAF, 1 an ½ plus tôt.

Cette nouvelle grille est une avancée historique pour tous les IESSA. C'est le fruit d'une volonté à faire reconnaître nos spécificités et notre professionnalisme. Si les IESSA nous renouvellent leur confiance, nous poursuivrons notre prochain objectif avec la même volonté: obtenir un véritable 3ème grade fonctionnel sans la limite d'accès à 10% issue du protocole 2013.



L'accord PPCR a été signé par la CFDT et l'UNSA. Dans le cadre de cet accord, le gouvernement s'est engagé à revoir et revaloriser l'ensemble des grilles types des catégories A, B et C de la Fonction publique d'Etat. La négociation sur les CAT A s'est conclue sur une nouvelle grille type à 3 grades.

Cette accord garantit également qu'aucun agent ne sera perdant dans le nouveau système. Le nouveau gouvernement a reporté à 2019 la mise en œuvre de la PPCR d'où une mise en place de notre nouvelle grille au 1er janvier 2019.

Valeur du point d'indice : 4,686 €

Grades	Echelon	Durée	Au 1er janvier 2019			Au 1er janvier 2020		
			Indices bruts	indices nets	Montant net	Indices bruts	indices nets	Montant net
Ingénieur électronicien en chef des systèmes de la sécurité aérienne	6e	1 an	HEA3	972	4 554,79 €	HEA3	972	4 554,79 €
		1 an	HEA2	925	4 334,55 €	HEA2	925	4 334,55 €
		1 an	HEA1	890	4 170,54 €	HEA1	890	4 170,54 €
	5e	1 an 6 mois	1027	830	3 889,38 €	1027	830	3 889,38 €
	4e	1 an 6 mois	985	788	3 692,57 €	995	806	3 776,92 €
	3e	1 an 6 mois	935	760	3 561,36 €	946	768	3 598,85 €
	2e	1 an 3 mois	878	716	3 355,18 €	890	725	3 397,35 €
	1er	1 an 3 mois	830	680	3 186,48 €	837	685	3 209,91 €
Ingénieur électronicien divisionnaire des systèmes de la sécurité aérienne	15e		1027	830	3 889,38 €	1027	830	3 889,38 €
	14e	2 ans 6 mois	985	798	3 739,43 €	985	798	3 739,43 €
	13e	2 ans	935	760	3 561,36 €	935	760	3 561,36 €
	12e	2 ans	868	709	3 322,37 €	890	725	3 397,35 €
	11e	2 ans	830	680	3 186,48 €	837	685	3 209,91 €
	10e	2 ans	801	658	3 083,39 €	818	670	3 139,62 €
	9e	2 ans	769	633	2 966,24 €	784	645	3 022,47 €
	8e	2 ans	725	600	2 811,60 €	741	612	2 867,83 €
	7e	2 ans	675	562	2 633,53 €	688	572	2 680,39 €
	6e	2 ans	659	550	2 577,30 €	661	552	2 586,67 €
	5e	2 ans	611	513	2 403,92 €	615	516	2 417,98 €
	4e	2 ans	562	476	2 230,54 €	573	484	2 268,02 €
	3e	2 ans	528	452	2 118,07 €	538	457	2 141,50 €
	2e	1 an	491	424	1 986,86 €	501	432	2 024,35 €
	1er	1 an	467	408	1 911,89 €	471	411	1 925,95 €
Ingénieur électronicien des systèmes de la sécurité aérienne de classe normale	9e		675	562	2 633,53 €	689	572	2 680,39 €
	8e	3 ans	659	550	2 577,30 €	661	552	2 586,67 €
	7e	3 ans	625	524	2 455,46 €	635	532	2 492,95 €
	6e	3 ans	610	512	2 399,23 €	618	518	2 427,35 €
	5e	3 ans	561	475	2 225,85 €	572	483	2 263,34 €
	4e	3 ans	527	451	2 113,39 €	535	456	2 136,82 €
	3e	2 ans	490	423	1 982,18 €	500	431	2 019,67 €
	2e	2 ans	465	407	1 907,20 €	469	410	1 921,26 €
	1er	2 ans	441	388	1 818,17 €	444	390	1 827,54 €
Ingénieur électronicien stagiaire des systèmes de la sécurité aérienne	unique	1 an	359	334	1 565,12 €	359	334	1 565,12 €
Élève Ingénieur électronicien des systèmes de la sécurité aérienne	unique	1 an	340	321	1 504,21 €	340	321	1 504,21 €

Des questions sur la nouvelle grille, votre carrière
 contactez celluleRH@iessa.news